



Adoption simple par des parents non français

Par **evalya**, le **10/09/2018** à **13:26**

Bonjour,

Mon époux et moi avons tous les 2 plus de 50 ans chacun et n'avons pas d'enfant. Nous sommes résidents en France avec titres de séjour de 10 ans et en CDI. Nous avons fait dans notre pays d'origine, une adoption simple de 2 enfants qui ont chacun plus de 10 ans d'âge. Comment faire pour que nos enfants nous rejoignent en France ? Où pouvons-nous nous adresser ? Quels services peuvent nous aider ?

Nous voulons demander la naturalisation mais nous souhaitons d'abord avoir nos enfants avec nous. Que faire ?

Aidez-nous s'il vous plait.
Merci pour vos réponses
Cordialement.

Par **amajuris**, le **11/09/2018** à **12:17**

bonjour,
vous devez faire une demande de regroupement familial pour vos enfants adoptés, puisque ce sont vos enfants, il y a des conditions de ressources et de logements à remplir.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>

<http://gillioen-avocat.com/regroupement-familial-enfant>

salutations

Par **evalya**, le **19/09/2018** à **15:05**

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse et pour les liens .

Cordialement